

ASSESE

## Usine à tarmac: Assesse "ouvre la porte au dialogue" avec les Enrobés namurois



Gilles Graindorge, nouveau bourgmestre d'Assesse, invite Nonet et Sotraplant à un dialogue autour d'une alternative à l'usine à tarmac. ÉdA – Florent Marot

### INTERVIEW : FLORENT MAROT

**Depuis cinq ans, c'est la guerre des tranchées entre Nonet/Sotraplant, les riverains et la commune d'Assesse. Au centre des querelles, un projet de centrale à tarmac à Sart-Bernard. Avec le changement de majorité politique, la stratégie change. Entretien avec le nouveau bourgmestre ALN, Gilles Graindorge.**

En mars 2020, veille du confinement, les Enrobés namurois (Nonet et Sotraplant, entreprises de construction/voiries) annonçaient aux Sartois leurs ambitions d'ériger une centrale à tarmac le long de la N4, à 200 mètres de la première maison du village.

Une annonce, suivie d'invectives et d'une bataille d'usure entre les promoteurs, deux collectifs citoyens et la commune d'Assesse. Des recours par pelletées au Conseil d'État ont suivi les refus communaux et régionaux de voir avancer les entrepreneurs dans leurs desseins.

Dernier épisode, un règlement communal en juin 2024, voté par l'ancienne majorité Écolo/Accor + et poussé par deux collectifs citoyens. Il stipule qu'en vertu de la protection de la nature, les propriétaires du bois Robiet ne peuvent pas construire sur leur propriété, pourtant privée et bâtissable au plan de secteur.

**Gilles Graindorge, si la Commune avait les pleins pouvoirs sur le bois Robiet, que voudrait-elle y voir dans 10 ans?**

Il ne faut pas poser la question "dans 10 ans", mais plutôt "il y a 20 ans". Il aurait mieux valu accepter un projet socio-économique qui tient la route à ce moment-là, plutôt que d'être confrontés aujourd'hui à une potentielle usine à tarmac sur l'entité d'Assesse, totalement inappropriée avec la ruralité.

Pourquoi tous les projets qui auraient pu être viables par le passé ont vu un stop? (NDLR: en trente ans, un centre commercial, le cinéma Acinapolis, ou encore un projet mixte de commerces et artisanat.) Certains projets prévus sur le bois Robiet par le passé intéressaient plus d'autres communes et on ne voulait pas les voir sur Assesse. Tandis qu'une usine à tarmac, c'est l'inverse.

**Jusqu'ici, il n'y a eu aucun dialogue entre les Enrobés namurois et la Commune d'Assesse. Est-ce que cela va changer?**

Des bancs de l'opposition lors de la législature précédente, nous, ALN, n'avons jamais caché que nous sommes tout à fait contre l'usine à tarmac, et c'est toujours le cas. Mais nous sommes aussi à l'écoute d'une alternative qui pourrait rendre le lieu viable aux yeux de la population, en adéquation avec l'investissement du propriétaire et avec les lignes directrices de la commune. Après tout, l'expansion économique ramène de l'emploi et fait vivre les finances communales.

**Il y a donc une rupture. Vous êtes prêts à vous mettre à table avec Nonet et Sotraplant?**

C'est aujourd'hui une porte ouverte au dialogue. Je préfère un projet construit et réfléchi, un juste compromis, plutôt que de se borner à botter en touche, se lancer dans des procédures longues et fastidieuses et voir un jour s'imposer un projet qui ne convient à personne.

**Ce dialogue a déjà commencé?**

Non, le fait de le dire en conseil communal la semaine dernière a pour but de pouvoir rétablir les premiers contacts. Vont-ils avoir lieu? Je l'espère.

**Quelle sera la limite de la commune?**

Tout projet de type industriel. La ruralité ne se prête pas à cela. Si on se met à la place du propriétaire, l'endroit est idéalement situé pour fournir les clients d'une usine à tarmac. Ce projet n'est pas stupide, mais il est inadéquat avec l'environnement. Il n'y aura donc aucune ouverture vers de l'industriel.

**Vous avez voté contre le règlement communal de protection de la nature en juin 2024.  
Vous gardez cette position?**

Oui, absolument. Pour deux raisons, La première, on ouvre la brèche avec une première en région wallonne. Cela pourrait ouvrir la porte à sa multiplication et donc aux contraintes sur d'autres propriétaires. Le droit à la propriété est un droit constitutionnel et on ne peut pas priver les gens de leurs biens. La deuxième raison, quand on se braque sur un objectif, ici cadennasser un endroit pour éviter une usine, on oublie les dommages collatéraux. Les propriétaires des bois au ry de Vêcesène, aussi concernés par ce règlement de protection de la nature sur les sites de grand intérêt biologique, sont impactés. Et pourtant, ils géraient leurs parcelles en bon père de famille, sans dommages.

**Ce règlement pourrait entraîner des frais de dédommagements à destination des propriétaires lésés par cette forme "d'expropriation".**

Les deux collectifs actifs et à la base du règlement de protection de la nature estiment qu'il n'y a aucun risque financier pour la commune. Je leur lance alors un appel: Si la commune est à l'amende, est-ce que vous êtes prêts à dédommager vous-mêmes les propriétaires?

**Ce règlement a été voté, il peut être retiré...**

Oui, effectivement, à condition de pouvoir trouver un projet au bois Robiet qui cadre avec le site et son environnement rural.

**C'est un dossier qui a joué en octobre sur la formation de la majorité communale ALN et Accor +, au détriment d'Écolo?**

Oui, il a été déterminant. À trois jours du scrutin, deux groupes s'accordent lors d'un débat télévisé pour ouvrir la porte au dialogue avec les Enrobés namurois, tandis que l'autre la ferme complètement. Cela hypothèque pas mal de choses. Et puis, rentrer dans une nouvelle majorité, c'est hériter d'une situation et devoir la gérer. Il faut assumer ce qui a déjà été fait. Mais quand on a un moyen d'éviter le pire, avec ce règlement précité qui n'est pas la bonne solution, nous devons mettre tout en œuvre pour l'éviter et aller de l'avant.